

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 13 février 2023 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Renaud Fortier, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Olivier Duval.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances, et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 23-13278

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

7.35 Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski.

7.36 Embauche d'un préposé à l'entretien ménager pour le centre de ski.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 23-13279

Séance ordinaire du 23 janvier 2023

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2023 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 23-13280

Adoption du second projet de Règlement numéro 874-2022

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 874-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure deux propriétés dans la zone publique et institutionnelle PB-332**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 874-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13281

Adoption du premier projet de Règlement numéro 883-2023

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 883-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure un terrain situé près du Sentier seigneurial dans une zone publique et institutionnelle**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 13 février 2023 au 13 mars 2023 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 13 mars 2023 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 883-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Serge Thomassin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 874-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure deux propriétés dans la zone publique et institutionnelle PB-332**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Renaud Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 884-2023 modifiant le Règlement numéro 872-2022 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2023**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 23-13282

Adoption du Règlement numéro 870-2022

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 23 janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 870-2022 amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 148-2005 et le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier diverses dispositions, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 870-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 23-13283

Adoption du Règlement numéro 875-2023

ATTENDU : que la greffière présente le Règlement numéro 875-2023 et mentionne son objet, sa portée, son coût, son mode de financement et son mode de paiement;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 875-2023 décrétant des dépenses en immobilisations pour le prolongement de services municipaux et la réfection de route et pavage au montant de 4 008 740 \$ et un emprunt du même montant soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 875-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13284

Adoption du Règlement numéro 882-2023

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 882-2023 modifiant le Règlement numéro 871-2022 décrétant les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2023**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 882-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 23-13285

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 3 février 2023, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 2 401 058,08 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 401 058,08 \$ couvrant la période du 13 janvier 2023 au 2 février 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13286

Adjudication du contrat pour la fourniture d'une camionnette année 2023 pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SAINT-GEORGES FORD INC.	71 089,05 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SAINT-GEORGES FORD INC.** le contrat pour **la fourniture d'une camionnette année 2023 de marque Ford, modèle F-150 pour le Service des loisirs et de la culture pour un montant total de 71 089,05 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13287

Adjudication du contrat pour la fourniture de tables extérieures pour l'espace Carpe Diem

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.	29 171,46 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.** le contrat pour la **fourniture de tables extérieures pour l'espace Carpe Diem pour un montant total corrigé de 26 706,39 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13288

Adjudication du contrat pour la fourniture d'un canon à neige

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
HKD SNOWMAKERS (TURBOCRISTAL INC.)	37 291,89 \$
SERVICES TECHNIQUES NG INC.	44 690,78 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **HKD SNOWMAKERS (TURBOCRISTAL INC.)**;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **HKD SNOWMAKERS (TURBOCRISTAL INC.)** le contrat pour la **fourniture d'un canon à neige pour un montant total de 37 291,89 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13289

Rejet des soumissions pour la mise à niveau de l'usine d'épuration

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CONSTRUCTION DERIC INC.	27 005 183,13 \$
CRT CONSTRUCTION INC.	28 685 112,75 \$

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, à l’effet de rejeter les soumissions reçues puisque celles-ci dépassent largement les budgets prévus;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rejette les soumissions déposées puisque celles-ci dépassent les budgets prévus et autorise la Division de l’Approvisionnement à refaire un nouvel appel d’offres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13290

Adjudication du contrat pour la fourniture d’une clôture de chantier en acier galvanisé

ATTENDU : qu’à la suite d’une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LOCATION DE BEAUCE (1983) INC.	25 065,47 \$

ATTENDU : que suite à l’étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l’accepter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **LOCATION DE BEAUCE (1983) INC.** le contrat pour la **fourniture d’une clôture de chantier en acier galvanisé pour un montant total de 25 065,47 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d’appel d’offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d’immobilisations 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13291

Adjudication du contrat pour la fourniture de lampes de rues au DEL et de luminaires et fûts Lumca

ATTENDU : qu’à la suite d’une soumission sur invitation auprès de 5 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC.	49 382,34 \$
ÉLECTRICITÉ ANDRÉ LANGEVIN INC.	53 032,22 \$

ATTENDU : que suite à l’étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d’accepter est celle déposée par **ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC.;**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC.** le contrat pour la **fourniture de lampes de rues au DEL et de luminaires et fûts Lumca pour un montant total de 49 382,34 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13292

Adjudication du contrat pour le traitement de fissures d'un revêtement de chaussée en enrobé

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 6 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SCELLEMENTS J.F. INC.	33 821,05 \$
CIMOTA INC.	42 890,27 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SCELLEMENTS J.F. INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SCELLEMENTS J.F. INC.** le contrat pour le **traitement de fissures d'un revêtement de chaussée en enrobé pour un montant total de 33 821,05 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13293

Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour le réaménagement de l'hôtel de ville et adjudication du contrat

ATTENDU : que suite à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour le réaménagement de l'hôtel de ville, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>
WSP CANADA INC.
CBTEC INC.

ATTENDU : que l'analyse des soumissions a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis et que la soumission ayant eu le meilleur pointage est celle déposée par l'entreprise **CBTEC INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par les membres du comité de sélection.

QUE ce conseil déclare la soumission de l'entreprise **CBTEC INC.** comme étant la plus basse soumission conforme.

QUE ce conseil adjuge à **CBTEC INC.** le contrat **pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour le réaménagement de l'hôtel de ville, au montant total de 136 289,99 \$** incluant toutes les taxes applicables le tout suivant la soumission déposée.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13294

Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services professionnels d'architectes pour le réaménagement de l'hôtel de ville et adjudication du contrat

ATTENDU : que suite à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels d'architectes pour le réaménagement de l'hôtel de ville, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

BOURGEOIS LECHASSEUR, ARCHITECTES
ROY JACQUES DARISSE ARCHITECTES INC.
AGENCE SPATIALE
ATELIER GUY ARCHITECTES INC.
DG3A INC.

ATTENDU : que l'analyse des soumissions a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis et que la soumission ayant eu le meilleur pointage est celle déposée par l'entreprise **BOURGEOIS LECHASSEUR, ARCHITECTES INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par les membres du comité de sélection.

QUE ce conseil déclare la soumission de l'entreprise **BOURGEOIS LECHASSEUR, ARCHITECTES INC.** comme étant la plus basse soumission conforme.

QUE ce conseil adjuge à **BOURGEOIS LECHASSEUR, ARCHITECTES INC.** le contrat **pour la fourniture de services professionnels d'architectes pour le réaménagement de l'hôtel de ville au montant total de 137 970,00 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13295

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle de la qualité du sol par un laboratoire d'essai pour une période de 3 ans

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à faire une soumission publique pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle de la qualité du sol par un laboratoire d'essai pour une période de 3 ans présentant les critères d'évaluation suivants :

- | | |
|--|-----------|
| 1. Description de la société : | 25 points |
| 2. Expérience du chargé de projet : | 30 points |
| 3. Compétence et satisfaction de l'équipe proposée : | 30 points |
| 4. Assurance qualité : | 5 points |
| 5. Biens livrables et facturation : | 5 points |
| 6. Adresse de service : | 5 points |

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13296

Versement d'une aide financière au Grand prix cycliste de Beauce pour l'année 2023

ATTENDU : que le Grand prix cycliste de Beauce organise sur le territoire de la Ville et dans la région plusieurs événements cyclistes de niveau provincial, national et international;

ATTENDU : les retombées économiques et médiatiques qu'apportent ces événements pour Saint-Georges;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil octroie au Grand prix cycliste de Beauce une aide financière de 50 000 \$ annuellement pour l'organisation des diverses courses prévues au calendrier pour les années 2023, 2024 et 2025.

QUE la somme de 50 000 \$ soit financée à même le budget de fonctionnement pour chacune des années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13297

Versement d'une aide financière à l'école Dionne
pour l'aménagement de la cour d'école

ATTENDU : que l'école Dionne souhaite réaménager sa cour d'école et a fait une demande d'aide financière à cet effet;

ATTENDU : la recommandation du Comité des loisirs et de la culture à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 20 597 \$ pour l'aménagement de la cour d'école.

QUE la somme de 20 597 \$ incluant toutes les taxes, si applicable, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13298

Versement d'une aide financière au festival Shred Fest

ATTENDU : que le festival Shred Fest se tiendra à l'espace Carpe Diem à l'été 2023;

ATTENDU : que l'organisation demande une aide financière de 25 000 \$ pour la tenue de cet événement;

ATTENDU : la recommandation du Comité des loisirs et de la culture à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil s'engage à verser au festival Shred Fest une aide financière de 12 000 \$ pour la tenue de leur événement à l'espace Carpe Diem à l'été 2023.

QUE la somme de 12 000 \$ incluant toutes les taxes, si applicable, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13299

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche 2023-2024 du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

ATTENDU : le Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2023 du gouvernement du Québec;

ATTENDU : que la Ville désire faire une demande dans le cadre de ce Programme pour l'ensemencement de poissons afin d'organiser la fête de la Pêche et la Pêche en herbe 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture à présenter une demande d'aide financière de l'ordre de 20 000 \$ dans le cadre du Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche 2023-2024 du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

QUE Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13300

Mandat à Groupe Audaz pour l'impression du livre « Les Chroniques de Saint-Georges »

ATTENDU : la demande d'aide financière de la Société historique Sartigan pour la publication du livre « Les Chroniques de Saint-Georges »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le Groupe Audaz à imprimer 200 livres « Les Chroniques de Saint-Georges » pour un montant de 27 008,78 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13301

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 11^e Avenue et de la 12^e Avenue par Gestion Immobilière D.L.V. inc.

ATTENDU : que le promoteur Gestion Immobilière D.L.V. inc. désire prolonger la 11^e Avenue et la 12^e Avenue sur une longueur d'environ 170 mètres afin d'y construire 7 habitations de type jumelé et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Gestion Immobilière D.L.V. inc. dans la 11^e Avenue et la 12^e Avenue, sur une longueur d'environ 170 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13302

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 151^e Rue, la 152^e Rue, la 154^e Rue, la 155^e Rue et 21^e Avenue par 9179-0725 Québec inc.

ATTENDU : que le promoteur 9179-0725 Québec inc. désire prolonger la 151^e Rue, la 152^e Rue, la 154^e Rue, la 155^e Rue et la 21^e Avenue sur une longueur d'environ 700 mètres afin d'y construire 11 habitations unifamiliales et 32 habitations de type jumelé et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par 9179-0725 Québec inc. dans la 151^e Rue, la 152^e Rue, la 154^e Rue, la 155^e Rue et la 21^e Avenue, sur une longueur d'environ 700 mètres, le tout conditionnellement au changement de zonage.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13303

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 165^e Rue, 166^e Rue et 23^e Avenue par Les Constructions Robert Bernard inc.

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard inc. désire prolonger la 165^e Rue, la 166^e Rue et la 23^e Avenue sur une longueur

d'environ 460 mètres afin d'y construire 3 habitations unifamiliales, 11 habitations de type jumelé et 10 habitations multifamiliales de 6 logements et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Les Constructions Robert Bernard inc. dans la 165^e Rue, la 166^e Rue et la 23^e Avenue, sur une longueur d'environ 460 mètres, le tout conditionnellement au changement de zonage.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13304

Demande à la Société d'habitation du Québec
dans le cadre du programme Rénovation Québec

ATTENDU : que la Société d'habitation poursuit son programme Rénovation Québec pour l'année financière 2023-2024;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges doit informer la Société d'habitation du Québec de sa volonté à participer au programme et préciser le montant à investir;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil signifie à la Société d'habitation du Québec sa volonté à participer au programme Rénovation Québec à la hauteur de 120 000 \$ pour l'année financière 2023-2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13305

Demande de sollicitation dans les rues de la ville par l'organisme Le Berceau

ATTENDU : la demande de l'organisme Le Berceau pour procéder à une collecte dans les rues de la ville le jeudi 4 mai 2023 et en cas de pluie le jeudi 11 mai 2023 de 16 h à 19 h;

ATTENDU : que la politique concernant la sollicitation dans les rues prévoit les conditions dans lesquelles la Ville peut autoriser de telles sollicitations;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'organisme Le Berceau à procéder à une collecte de fonds dans les rues de la ville le jeudi 4 mai 2023 et en cas de pluie le jeudi 11 mai 2023 pour une période de 3 heures, soit de 16 h à 19 h, aux endroits suivants :

- Sur la 1^{re} Avenue à l'intersection de la 116^e Rue du côté sud;
- Sur la promenade Redmond à l'intersection de la 116^e Rue du côté nord;

- À l'intersection de la 107^e Rue et de la route 173, conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports;
- Sur les accès est et ouest du barrage Sartigan.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13306

Demande de déplacement de 2 poteaux Telus

ATTENDU : le besoin de déplacer 2 poteaux appartenant à Telus Communications inc. afin de faciliter la réalisation de travaux sur la 25^e Avenue et sur la 155^e Rue;

ATTENDU : que les estimations de Telus s'élèvent à 16 992,71 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise M. Alain Roy, ing., directeur des Services techniques à signer tout document avec Telus Communications inc. pour le déplacement de poteaux en raison des travaux.

QUE la somme de 10 418,77 \$ incluant toutes les taxes applicables, soit payable par le surplus accumulé Nouvelle Ville comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2023.

QUE la somme de 6 573,94 \$ incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le revenu de subvention.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13307

Prolongation de l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour 2023-2024

ATTENDU : que l'entente entre la Ville de Saint-Georges et la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés vient à échéance le 26 avril prochain;

ATTENDU : la demande de la Société canadienne de la Croix-Rouge à l'effet de prolonger l'entente actuelle pour une période d'un an avec certaines modifications;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'amendement numéro 1 avec les trois modifications à l'entente de services aux sinistrés à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une période d'un an, soit du 27 avril 2023 au 26 avril 2024.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

QUE la somme de 6 713,80 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13308

Acceptation d'une promesse d'achat-vente d'un immeuble portant
le numéro de lot 5 854 138

ATTENDU : les discussions intervenues avec les propriétaires pour l'acquisition de leur immeuble portant le numéro de lot 5 854 138 sur la 57^e Rue Nord.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la promesse d'achat-vente de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **CINQ MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE CENT TRENTE-HUIT (5 854 138)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce au montant de 80 000 \$, le tout conditionnellement au changement de zonage.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la promesse d'achat-vente.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité le contrat de vente qui suivra.

QUE la somme de 80 000 \$ soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13309

Acceptation d'une servitude en faveur de TELUS Communications inc. et Hydro-Québec
le long de la 79^e Rue et de la 25^e Avenue

ATTENDU : que nous avons reçu une demande pour la signature d'une servitude en faveur de TELUS Communications inc. et Hydro-Québec sur une partie des lots 6 519 110, 6 528 356, 6 543 711, et 6 543 712 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce dans le cadre des travaux de prolongement dans le parc technologique;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la signature d'une servitude en faveur de TELUS Communications inc. et Hydro-Québec sur les lots **SIX MILLIONS CINQ CENT DIX-NEUF MILLE CENT DIX (6 519 110)**, **SIX MILLIONS CINQ CENT VINGT-HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SIX (6 528 356)**, **SIX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-TROIS MILLE SEPT CENT ONZE (6 543 711)** et **SIX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-TROIS MILLE SEPT CENT DOUZE (6 543 712)** du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Claudia Rancourt, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13310

Acceptation d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés
municipaux de Chaudière-Appalaches (CSD) section bureau

ATTENDU : qu'une convention collective lie les parties jusqu'au 31 décembre 2026;

ATTENDU : les difficultés liées au recrutement et à la rétention de la main-d'œuvre;

ATTENDU : les demandes syndicales et patronales au niveau des conditions de travail;

ATTENDU : les discussions intervenues avec le conseil en date du 6 février 2023 à ce sujet;

ATTENDU : qu'il y a nécessité de modifier la convention collective;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Saint-Georges et le Syndicat des employés municipaux de Chaudière-Appalaches (CSD) section bureau laquelle fera partie intégrante de la convention collective de travail des employés de bureau.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13311

Adoption du code de civilité

ATTENDU : le besoin de mettre en place un code de civilité;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges désire instaurer une culture de respect et de courtoisie dans ses communications quotidiennes;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges désire susciter une réflexion individuelle et collective sur le respect et la civilité en milieu de travail;

ATTENDU : la recommandation de Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH, dotation et santé-sécurité et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte le code de civilité, le tout conformément au projet déposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13312

Adoption de la politique sur la violence au travail, conjugale, familiale et à caractère sexuel

ATTENDU : l'entrée en vigueur le 6 octobre 2021 de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST);

ATTENDU : que la LMRSST prévoit de nouvelles obligations pour les employeurs en ce qui a trait à la prévention des situations de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel;

ATTENDU : que la Ville n'a pas de politique qui couvre la violence au travail, conjugale, familiale et à caractère sexuel;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte la nouvelle politique sur la violence au travail, conjugale, familiale et à caractère sexuel telle que proposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13313

Modification de la structure salariale des emplois d'été non syndiqués

ATTENDU : la recommandation préparée par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet d'accepter la modification de la structure salariale des emplois d'été non syndiqués;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la modification de la structure salariale des emplois d'été non syndiqués telle que présentée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13314

Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de préposés aux remontées mécaniques pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour les périodes prévues au rapport d'embauche.

Préposés aux remontées mécaniques :

Mayna Gosselin

Justin Maheux

Julien Rhéaume

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13315

Embauche de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de commis au restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Alexandra Lachance et de Mme Manon Lachance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Alexandra Lachance et de Mme Manon Lachance à titre de commis de restaurant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour les périodes prévues au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13316

Démission d'une commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Alycia Gilbert à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Alycia Gilbert à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 4 février 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13317

Démission d'une commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Anny Boucher à titre de commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Anny Boucher à titre de commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 25 février 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13318

Départ à la retraite d'une commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de Mme Josée Nadeau, commis à la bibliothèque au Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de Mme Josée Nadeau, commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 27 mai 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13319

Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de préposés aux remontées mécaniques pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour les périodes prévues aux rapports d'embauche.

Préposés aux remontées mécaniques :

Annie Larose

Sébastien Larouche

Jérémy Leblanc-Provencher

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13320

Embauche d'un préposé à l'entretien ménager pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de préposé à l'entretien ménager pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Daniel Gilbert;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Daniel Gilbert à titre de préposé à l'entretien ménager selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE JANVIER 2023

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de janvier est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur la Table de concertation en logement social et communautaire, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur comité de développement durable, par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité des

loisirs et de la culture, sur le comité des travaux publics et sur le comité de développement durable, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité des loisirs et de la culture et sur le comité des travaux publics, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le comité des loisirs et de la culture, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité consultatif d'urbanisme, par madame la conseillère Manon Bougie sur le conseil d'administration du conseil économique de Beauce, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le comité des travaux publics et sur une rencontre avec Viridis pour Triom et par monsieur le maire Claude Morin sur une rencontre avec le nouveau député M. Yves Montigny et sur une rencontre avec Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 37, sur proposition de madame la conseillère Esther Fortin, appuyée par madame la conseillère Manon Bougie, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
